

Congrès ACCD'OM Atelier « Déchets »



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Le périmètre matière de Citeo : Rappel des consignes de tri

Les emballages en **carton**, en **métal** et **bouteilles et flacons en plastique** sont à trier



Les emballages en **verre** sont à trier



Tous les papiers se trient et se recyclent

Journaux
Magazines



Publicités
Prospectus



Courriers
Enveloppes



Catalogues
Annuaire



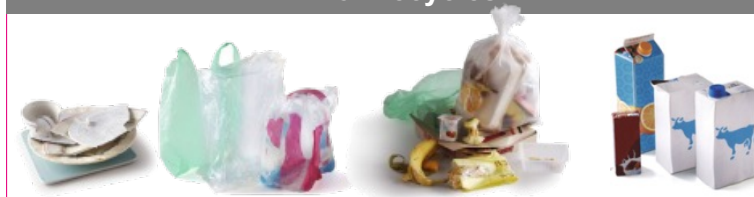
Cahiers
Bloc-notes



Tous les autres
papiers



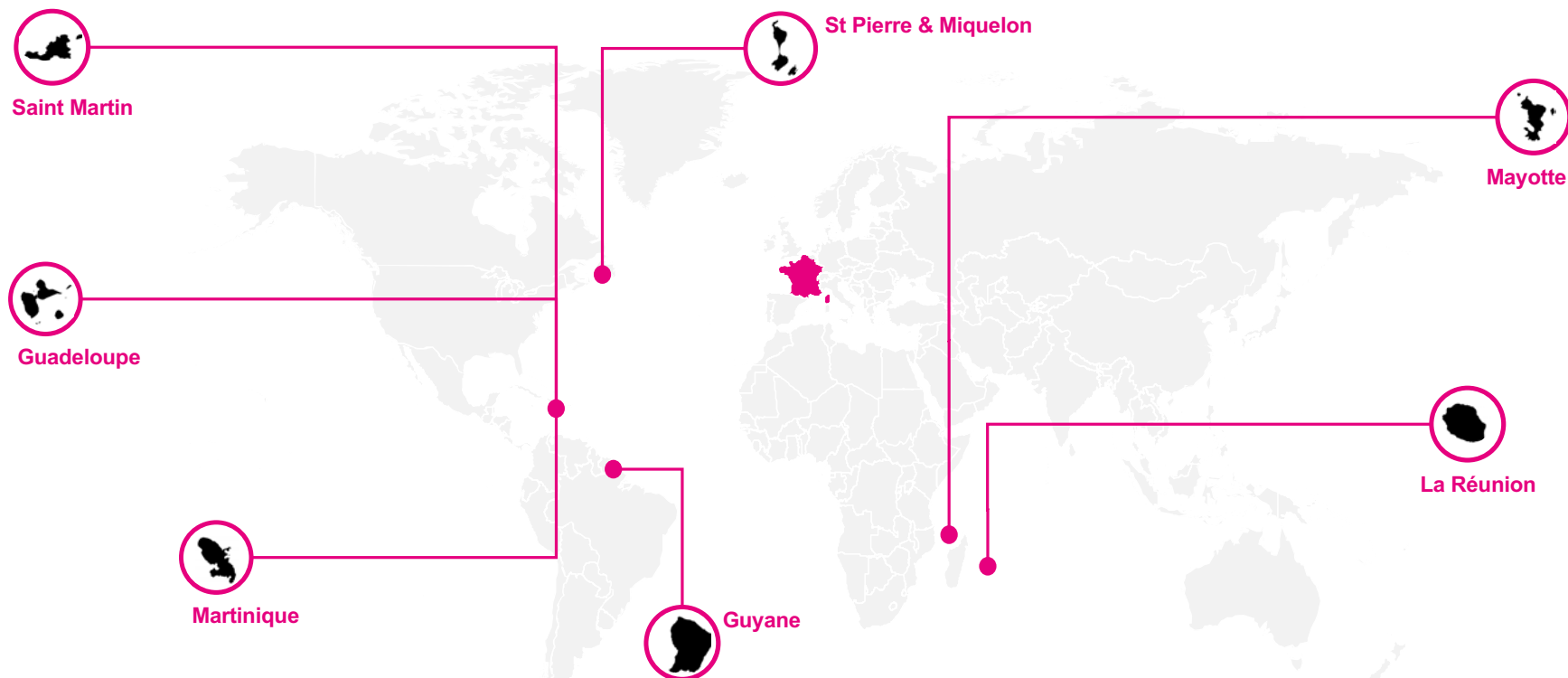
Non recyclés



Un doute ? : dans la poubelle habituelle

Le périmètre géographique : Des territoires éparés et singuliers

Citeo intervient sur 7 territoires en Outre-mer qui regroupent **2,2 millions d'habitants** répartis sur près de **90 000 km²**, où la **mise en place de la collecte sélective est relativement récente**, avec **trois pourvois** où Citeo est opérationnel dans la mise en place et le pilotage du dispositif.



La lutte contre les déchets abandonnés : De quoi parle-t-on ?

« Dépôt illégal de déchets abandonnés »

Décharges illégales



Dépôts sauvages



CE N'EST PAS L'OBJET DE LA CONVENTION CITEO

Renvoient aux articles R541-112 et suivants du Code de l'environnement

« Opérations de nettoyage »

Dépôts contraires aux
règlements de collecte



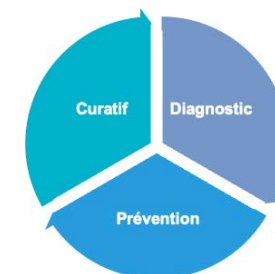
Déchets abandonnés diffus



C'EST BIEN L'OBJET DE LA CONVENTION CITEO

Renvoient à l'article R541-116 du Code de l'environnement.

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)



Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) est un plan d'actions structuré pour prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés sur un territoire.

Le diagnostic : cartographie des hotspots, enquête, etc



La prévention : sensibilisation, outil de pré-collecte



Le nettoyage curatif pour limiter l'impact sur la biodiversité



Le financement des projets déchets abandonnés

Concernant les collectivités territoriales, **les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser** avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYPLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	3,2
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,9
Urbain dense : commune dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	4,3
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants: <ul style="list-style-type: none">• Plus d'1,5 lit touristique par habitant;• Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 %• Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	3,5

Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers et papiers graphiques

À NOTER

Pour les collectivités locales d'Outre-Mer ce barème est majoré de 1,7.



>> Soutien Citeo = Nombre habitant de la commune x Montant des soutiens €/hab/an x 1,7

merci



**TRIER,
C'EST
RE DONNER**

*à la planète
un peu des ressources
qu'elle nous a offertes.*

jacqueline

Rejoignez le mouvement sur triercestdonner.fr

CITEO

